



## Règlement du concours « je LIKE mon préféré »

**ORGANISATION GENERALE** ce concours est ouvert à tout le monde sans limite d'âge, sans aucune restriction.

Il est organisé dans le cadre de mars bleu prévention du cancer colorectal (2<sup>ème</sup> cas de cancer le plus meurtrier chez l'homme et la femme. Or seulement 30 % de personnes cibles participent à cette prévention. Nous pouvons par l'information réduire de 40% le taux de mortalité, un chiffre qui motive et qui ne vous laissera pas indifférent).

Le but est de former une véritable chaîne de prévention.

Il s'adresse aux restaurateurs et commerçants, qui acceptent d'être pris en photo devant leur vitrine ou seulement une photo de leur vitrine.

La photo devra être publiée sur la page Facebook de l'association, sur la publication du jeu concours « je like mon commerçant »

### SELECTION

Pour chaque photo publiée sur les réseaux sociaux, les internautes pourront mettre un LIKE sur celle qu'ils préfèrent.

L'établissement qui remportera le plus de LIKE, sera vu par un grand nombre, récompensé par la publicité dégagée autour de cette action.

Celui qui aura posté la photo gagnante, aura un chèque cadeau d'une valeur de 50 euros à dépenser à Biocoop Romans.

### UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents ainsi que leurs ayants droits autorisent expressément les organisateurs, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de ce concours, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse, et numéro d'inscription.

### CONCLUSION

Le participant atteste avoir pris connaissance du présent règlement, il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/02/2022

Claire Lavayssière Présidente

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 [www.facebook.com/AgirContreLeCancer26](http://www.facebook.com/AgirContreLeCancer26)

